
Prénom, Nom	

Adresse (No civique, rue, ville, code postal)	
_____	_____
Téléphone maison	Téléphone cellulaire
_____	_____
Courriel	Site internet

A) CATÉGORIES DE MEMBRE - Cochez la catégorie appropriée (voir description des catégories en page 2)

- 1. Professeur certifié de la méthode Feldenkrais^{MD} d'éducation somatique - 250\$ - Remplir la section B
- 2. Éducateur somatique certifié par l'AFQ - 200\$ - Remplir la section B
- 3. Éducateur somatique certifié par l'AFQ pour enseigner le travail guidé verbalement - 200\$ - Remplir section B
- 4. Membre non résident certifié par l'AFQ (cocher 2 ou 3) - 200\$ - Remplir la section B
- 5. Non-résident certifié par une autre association Feldenkrais - 125\$ - Association : _____
- 6. Membre étudiant - 10\$ - École : _____
- 7. Membre non actif - 100\$
- 8. Membre ami - 50\$

B) CRITÈRES DE CERTIFICATION (pour les catégories de membres 1-2-3-4 seulement)

En étant membre certifié, vous bénéficiez de la visibilité sur le site internet www.feldenkraisqc.info et sur le site du Regroupement pour l'éducation somatique www.education-somatique.ca. Pour en profiter, envoyez vos coordonnées, une photographie ainsi qu'une courte biographie à l'adresse suivante : afq@feldenkraisqc.info

- Je refuse que mon nom apparaisse sur le site internet de l'AFQ et du RES

1. **Pratique professionnelle - Choisir une option et inscrire le nombre d'heures** (description en page 2)

Option 1 : Nombre d'heures d'enseignement lors de la dernière année : _____

Option 2 : Nombre d'heures d'enseignement lors de la dernière année : _____

2. **Formation continue - Inscrire le nombre d'heures et détailler sommairement** (description en page 3)

Nombre d'heures de formation continue : _____

Détaillez : _____

3. **Assurance professionnelle** (description en page 2)

Nom de l'assureur (inscrire RES si vous souscrivez à l'assurance de groupe du RES) : _____

J'ai respecté (ou je m'engage à respecter) les critères de certification : suivre les standards de pratique et le code d'éthique, posséder une assurance professionnelle et compléter les heures requises en pratique professionnelle et en formation continue.

Signature : _____

Date : _____

Envoyer la première page du formulaire et votre chèque au nom de l'AFQ à :

Rija Renaud, Président-trésorier de l'AFQ
7424 rue De Lanaudière, Montréal, Québec H2E 1Y6

A) CATÉGORIES DE MEMBRE – DESCRIPTION

1. Professeur certifié de la méthode Feldenkrais^{MD} d'éducation somatique - 250\$

Critères : Avoir terminé un programme de formation professionnelle d'au moins 800h reconnu par la Feldenkrais Guild of North America (FGNA) et se conformer aux conditions d'admission. Caractéristiques : Autorisé à utiliser les marques déposées : Méthode Feldenkrais^{MD}, Prise de Conscience par le Mouvement^{MD} (guidé verbalement) et Intégration Fonctionnelle^{MD} (guidé par le toucher) • Droit de vote sur toutes les décisions et concertations québécoises et internationales • Membre du Regroupement pour l'Éducation Somatique (RES) • Affiliation avec l'International Feldenkrais Federation (IFF) et la FGNA • Accès à des activités de ressourcement au Québec et internationalement

2. Éducateur somatique certifié par l'AFQ - 200\$

Critères : Avoir terminé un programme de formation professionnelle d'au moins 800h reconnu par l'AFQ et se conformer aux conditions d'admission. Caractéristiques : Autorisé à enseigner la conscience de soi par le mouvement (guidé verbalement) et l'intégration somatique (guidé par le toucher) • Droit de vote sur toutes les décisions et concertations québécoises • Membre du Regroupement pour l'Éducation Somatique (RES) • Accès aux activités de ressourcement (AFQ et RES)

3. Éducateur somatique certifié par l'AFQ pour enseigner le travail guidé verbalement - 200\$

Critères : Avoir terminé un programme de formation professionnelle d'au moins 450h reconnu par l'AFQ et se conformer aux conditions d'admission. Caractéristiques : Autorisé à enseigner la conscience de soi par le mouvement (guidé verbalement) • Droit de vote sur toutes les décisions et concertations québécoises • Membre du Regroupement pour l'Éducation Somatique (RES) • Accès à des activités de ressourcement (AFQ et RES)

4. Membre non résident certifié par l'AFQ (cocher 2 ou 3) - 200\$

Correspond à la catégorie 2 ou 3 et réside à l'extérieur du Québec.

5. Non-résident certifié par une autre association Feldenkrais - 125\$

Critères : Être membre d'une autre association Feldenkrais affiliée à l'IFF. Caractéristiques : Pas de droit de vote • Membre du Regroupement pour l'Éducation Somatique (RES) • Accès à des activités de ressourcement au Québec et internationalement

6. Membre étudiant - 10\$

Critères : être étudiant d'un programme de formation professionnelle reconnu par l'AFQ, la FGNA ou la IFF. Caractéristiques : Pas de droit de vote • Accès à des activités de ressourcement (AFQ et RES)

7. Membre non actif - 100\$

Professeur ou éducateur somatique qui désire faire une pause professionnelle pour une durée limitée (voir section C). Caractéristiques : Pas de droit de vote • Accès à des activités de ressourcement (AFQ et RES)

8. Membre ami - 50\$

Toute personne sans pratique active qui manifeste un intérêt pour la Méthode Feldenkrais et les activités de la communauté Feldenkrais au Québec. Caractéristiques : Pas de droit de vote • Accès à des activités de ressourcement ouvertes au public (AFQ)

B) CRITÈRES DE CERTIFICATION (pour les catégories de membre 1, 2, 3 et 4) – DESCRIPTIONS

Respecter le code d'éthique

Respecter le code d'éthique du Regroupement pour l'éducation somatique : <http://feldenkraisqc.ca/wp-content/uploads/2015/08/Code-de-deontologie-RES.pdf>

Assurance professionnelle

Une assurance professionnelle est requise (pour les catégories de membres 1, 2, 3 et 4). Une telle assurance peut être contractée par le Regroupement pour l'Éducation Somatique (RES) ou par toute autre association.

Pratique professionnelle (annexer une feuille au formulaire au besoin pour les détails de la pratique professionnelle)

Option 1 : Accumuler annuellement 100 heures d'enseignement en éducation somatique (leçons guidées verbalement et par le toucher) ou 40 heures (leçons guidées verbalement) pour les membres « éducateur somatique certifié pour enseigner le travail guidé verbalement ».

Option 2 : Accumuler annuellement 50 heures d'enseignement en éducation somatique (leçons guidées verbalement et par le toucher) et avoir réalisé 50 heures de développement de pratique ou 30 heures d'enseignement (leçons guidées verbalement) plus 15 heures de développement de pratique pour les membres « éducateur somatique certifié pour enseigner le travail guidé verbalement ».

- *Les heures d'enseignement peuvent être faites avec n'importe quelle clientèle (ami, famille, client).*
- *En choisissant l'option 2, le membre s'engage à rédiger un texte d'environ une page pour expliquer ses démarches en développement de pratique et annexera des documents comme des publicités, des extraits de projets s'il y a lieu. Notez que si un membre cumule plus de 20h en formation continue, l'excédant peut être transféré dans les heures de développement de pratique.*

Formation continue (annexer une feuille au formulaire au besoin pour les détails de la formation continue)

Participer dans l'année à 20 heures de formation continue dans le domaine de l'éducation somatique en combinant une ou plusieurs des modalités suivantes :

a) Postformation dans la Méthode Feldenkrais^{MD} : Participer à des séminaires, ateliers ou programmes de formation professionnelle offerts par des professeurs certifiés ayant 4 années ou plus d'expérience professionnelle de la méthode Feldenkrais^{MD}.

b) Expérience d'enseignement professionnel : Les enseignants certifiés possédant au moins 4 années d'expérience depuis leur graduation peuvent accumuler la moitié des heures requises en enseignant un nombre d'heures équivalent de classes, d'ateliers ou de séminaires à d'autres membres de la communauté. Il n'est pas requis d'être un formateur autorisé ou un assistant formateur pour offrir une postformation ; les formateurs autorisés et les assistants formateurs peuvent compléter ou accumuler la formation continue exigée en enseignant un nombre équivalent d'heures à l'intérieur d'un programme de formation professionnelle ou d'une postformation accréditée.

c) Conférences et colloques : Assister à un colloque ou une conférence (RES ou sur un sujet pertinent, ainsi que les conférences et colloques de l'IFF et de la FGNA réservés aux *professeurs certifiés de la méthode Feldenkrais^{MD}*) ou présenter une conférence auprès du public afin de promouvoir l'éducation somatique équivalent à de la formation continue.

d) Perfectionnement mutuel : Participer à des groupes d'études avec des collègues (i.e. des enseignants se réunissant pour démontrer leurs habiletés à donner des leçons de groupe et des leçons individuelles) afin de donner et de recevoir une rétroaction constructive, d'analyser des sujets pertinents à la compréhension de la méthode Feldenkrais® ; étudier avec un autre enseignant afin de s'initier à d'autres domaines d'application de la méthode.

e) Perfectionnement autogéré dans la méthode Feldenkrais^{MD} : Étude de matériel audio et vidéo de praticiens certifiés en Prise de Conscience par le Mouvement (PCM) et/ou en Intégration Fonctionnelle (IF). EX. : la formation d'Amherst avec Moshe Feldenkrais.

f) Expérience équivalente : Toutes études contribuant à la croissance de l'enseignant. EX. : arts martiaux, neurobiologie, cybernétique, approches somatiques, etc.

TERMES ET PRATIQUES AUTORISÉES

Seul un membre *Professeur certifié de la méthode Feldenkrais d'éducation somatique* peut utiliser ces termes appartenant à la FGNA :

- **Méthode Feldenkrais^{MD}**
- **Prise de conscience par le mouvement^{MD}** : décrit un travail guidé verbalement, habituellement dans un contexte de groupe.
- **Intégration fonctionnelle^{MD}** : décrit un travail guidé principalement par le toucher, dans un contexte individuel.

Termes à être utilisés par les *Éducateurs Somatiques certifiés par l'AFQ* ayant terminé une formation d'au moins 450 heures :

- **Inspiré du travail de Moshe Feldenkrais**
- **Conscience de soi par le mouvement** : décrit un travail guidé verbalement, habituellement dans un contexte de groupe.
- **Intégration somatique** : décrit un travail guidé principalement par le toucher, dans un contexte individuel. *Seul un membre certifié ayant terminé une formation d'au moins 800 heures peut utiliser ce terme.*

C) STATUT DE TRANSITION (certification sous condition pour les membres non actifs)

Ce statut s'applique aux enseignants qui ont quitté la pratique active. Pour redevenir membre certifié (et pouvoir à nouveau utiliser les marques de commerce dans le cas d'un professeur certifié de la méthode Feldenkrais), l'enseignant s'engage dans l'année à venir à :

- **Entre 0-2 ans d'arrêt** : Investir 100 heures (ou 40 heures dans le cas des enseignants certifiés pour enseigner le travail verbalement) dans la pratique de l'enseignement de l'éducation somatique inspiré par Moshe Feldenkrais et consacrer 20 heures de formation continue dans le domaine de l'éducation somatique.
- **Après 2 ans d'arrêt** : Investir 100 heures (ou 40 heures dans le cas des enseignants certifiés pour enseigner le travail verbalement) dans la pratique de l'enseignement de l'éducation somatique inspiré par Moshe Feldenkrais et consacrer 20 heures à de la formation continue dans le domaine de l'éducation somatique. Au moins 10 de ces heures devront se faire sous forme de supervision, en individuel ou en petits groupes, auprès d'une praticienne ou d'un praticien local de son choix afin de recevoir un meilleur support pédagogique*.
- **Après 4 ans ou plus d'arrêt** : Investir 100 heures (ou 40 heures dans le cas des enseignants certifiés pour enseigner le travail verbalement) dans la pratique de l'enseignement de l'éducation somatique inspiré par Moshe Feldenkrais et consacrer 40 heures à de la formation continue dans le domaine de l'éducation somatique. Au moins 20 de ces heures devront se faire sous forme de supervision, en individuel ou en petits groupes, auprès d'une praticienne ou d'un praticien local de son choix afin de recevoir un meilleur support pédagogique*. Ces heures de supervision pourront être réparties sur une durée de 24 mois.

* Le ou la superviseur(e) est une personne ressource importante et inspirante pour un retour à une pratique active.